



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de VERN-sur-SEICHE
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 11 janvier 2024 (9h) au vendredi 9 février 2024 (17h30) suite à la demande de permis de construire déposée par la Société **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE** concernant un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une friche industrielle au sein du dépôt pétrolier (appartenant à la Société TotalEnergies) sur le territoire de la commune de Vern-sur-Seiche,

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Madame Michèle PHILIPPE, ingénieure en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Vern-sur-Seiche, située 22 rue de Châteaubriant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié et hors samedi matin) soit les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ainsi que le jeudi de 9h00 à 12h00, et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Vern-sur-Seiche, soit par courrier à la mairie de Vern-sur-Seiche 22 rue de Châteaubriant 35770 Vern-sur-Seiche, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le jeudi 11 janvier 2024 (9h00) et le vendredi 9 février 2024 (17h30).

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Vern-sur-Seiche 22 rue de Châteaubriant aux dates suivantes :

- Jeudi 11 janvier 2024 de 9h00 à 11h00,
- Mercredi 24 janvier 2024 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 9 février 2024 de 15h30 à 17h30.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société **TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE**, Direction de développement - Agence Grand Ouest - ZAC du Solet - 5 impasse de l'Espéranto - BP 80179 - 44802 Saint-Herblain Cédex, et précisément auprès du Chef de Projet Eolien et Photovoltaïque : M. Maxime Jeannin - mail : maxime.jeannin@totalenergies.com et téléphone : 07 64 57 35 69.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Vern-sur-Seiche et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la Direction des Collectivités
territoriales et de la Citoyenneté

Jean-Michel CONAN